

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5079

présenté par
Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES
à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Après l’alinéa 39, insérer l’alinéa suivant :

« 20° D'utiliser tous les instruments disponibles pour protéger les filières agricoles françaises des concurrences externes déloyales, dont, et sans exclusive d'autres dispositifs, les clauses de sauvegarde présentes dans les accords de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et les accords bilatéraux dont la France ou l'Union européenne sont parties. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement, proposé par le groupe France insoumise en commission, vise à permettre d'activer les leviers à notre disposition pour lutter contre la concurrence déloyale